

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 1 / 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Lenz Liquid**

Numéro d'enregistrement 01-2119456810-40-XXXX  
IUPAC Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques  
EINECS/ELINCS 920-901-0

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Production de vapeur dans les générateurs de fumée pour le modélisme ferroviaire

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Lenz Elektronik GmbH  
Vogelsang 14  
35398 Giessen / ALLEMAGNE  
Téléphone + 049 6403 900 10  
Téléfax +49 (0) 6403 900 155  
Site internet www.lenz-elektronik.de  
E-mail info@lenz-elektronik.de

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info@lenz-elektronik.de  
**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement**

DANGER

**Contient:**

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques EINECS: 920-901-0

**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /...  
P331 NE PAS faire vomir.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

**Caractéristique particulière**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 Autres dangers**

**Dangers pour la santé**

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**Dangers pour l'environnement**

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers**

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 2 / 10

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Le produit est une substance.

Conc. [%]	Substance
100	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
	EINECS/ELINCS: 920-901-0, Reg-No.: 01-2119456810-40-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - EUH066

**Commentaire relatif aux composants** Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

#### 3.2 Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Indications générales** Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**Après inhalation** Assurer un apport d'air frais.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

**Après contact cutané** En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

**Après contact avec les yeux** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Attention aux vomissements. Risque d'aspiration.  
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine  
Nausées, vomissements.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié** Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

**Agent d'extinction non approprié** jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 3 / 10

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 7+8+13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage recommandée: 5-25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 920-901-0, Reg-No.: 01-2119456810-40-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: RCP-TWA 1200 mg/m <sup>3</sup> , 171 ppm (fabricant)

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

#### DNEL

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Aucune DNEL disponible.

#### PNEC

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 4 / 10

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide
<b>Forme</b>	liquide
<b>Couleur</b>	limpide
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé
<b>Valeur du pH</b>	Non déterminé
<b>Valeur du pH [1%]</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]</b>	189 - 206
<b>Point d' éclair [°C]</b>	67
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	0,6 Vol%
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	6 Vol%
<b>Propriétés comburantes</b>	Non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	0,04
<b>Densité [g/cm<sup>3</sup>]</b>	0,76 (15 °C / 59,0 °F)
<b>Densité relative</b>	Non déterminé
<b>Densité de versement [kg/m<sup>3</sup>]</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau [g/L]</b>	non miscible
<b>Solubilité autres solvants</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	log Pow: 1,99 – ≤7,22
<b>Viscosité cinématique</b>	1,77 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)
<b>Densité de vapeur relative</b>	< 1
<b>Point de fusion [°C]</b>	< - 114
<b>Température d'auto-inflammation [°C]</b>	> 201
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	Non déterminé
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Classe de température (ATEX): T3

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

#### 10.5 Matières incompatibles

Réactions avec les agents oxydants, les acides et les alcalis forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 6 / 10

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg, OECD 401

#### Toxicité dermale aiguë

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg, OECD 402

#### Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
LC50, inhalatoire (brouillard), rat, > 5600 mg/m <sup>3</sup> /4h, OECD 403
LC50, inhalatoire (vapeur), rat, > 4951 mg/m <sup>3</sup> /4h, OECD 403, aucun effet nocif observé

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
lapin, in vivo, OECD 405, non irritant

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
lapin, in vivo, OECD 404, non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
inhalatoire, non sensibilisant
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
aucun effet nocif observé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 10.4 mg/L, aucun effet nocif observé

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
in vitro, négatif

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 7 / 10

in vivo, négatif

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité Pas d'information disponible.

- Développement

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

OECD 414, aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires)

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

OECD 453, aucun effet nocif observé

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
D'après les données d'essais

**Remarques générales**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**11.2.2 Autres informations** Aucun

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

EL0, (48h), Daphnia magna, 1000 mg/L

EL0, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/L

NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/L

NOELR, (21d), Daphnia magna, 1 mg/L

LL0, (96h), Oncorhynchus mykiss, 1000 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Pas d'information disponible.

**Comportement dans les stations d'épuration** Pas d'information disponible.

**Biodégradabilité** Le produit est partiellement biodégradable.

Substance

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques

(28d), 31,3 %, Biodégradabilité potentielle inhérente

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 8 / 10

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

Substance
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, < 2% aromatiques
Koc, 51,29 - 354 813,39
log Koc, 1,71 - 5,95

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

070104\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 9 / 10

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE ); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- <b>Commentaire relatif aux composants</b>	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- <b>annexe XIV (REACH)</b>	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- <b>annexe XVII (REACH)</b>	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2026)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	90 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Lenz Elektronik GmbH  
35398 Giessen

Date d'émission 04.02.2026, Révision 03.02.2026

Version 1.0

Page 10 / 10

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H304 H314 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H304 H314 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

#### Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®